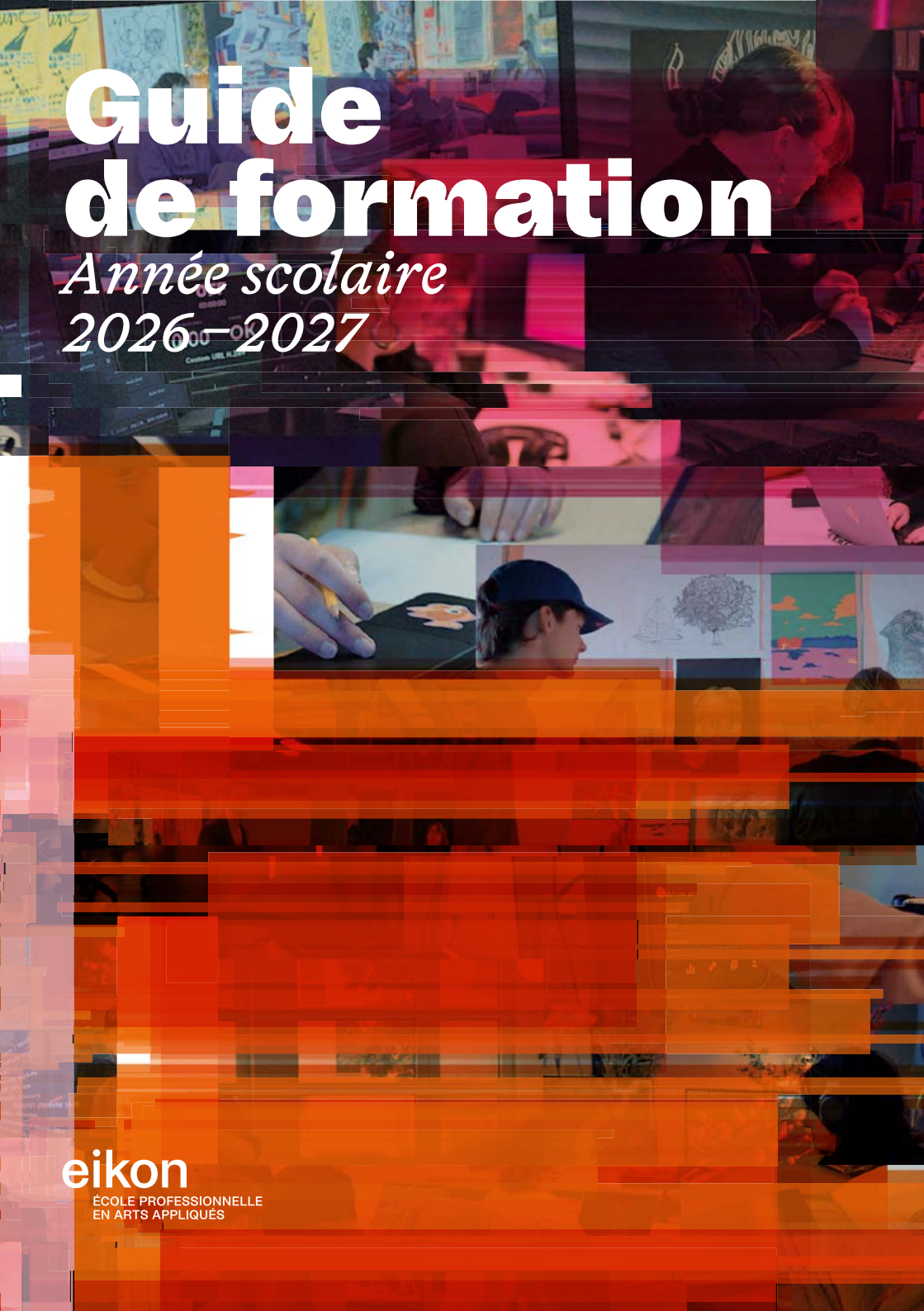
Guide de formation

Année scolaire 2026–2027



eikon

ÉCOLE PROFESSIONNELLE
EN ARTS APPLIQUÉS

Sommaire

1 — L'école **4**

→ eikon 4

→ Formations proposées 4

→ Visions, missions et valeurs 6

2 — Contacts, horaires et informations générales **8**

→ Coordonnées de l'école 9

→ Secrétariat 10

→ Horaires des cours PREPA et IMD
Horaires des cours de maturité intégrée (MP1) et post-CFC (MP2) 10

→ Cours de sport 11

→ Calendriers scolaires / Voyages d'études / Badge et casier 13

→ Médiation 14

→ Mesures compensatoires (MdC) et cours d'appui (GPAS) 15

→ Échéances financières 16

3 — Agenda **18**

→ Rentrée scolaire / Journée portes ouvertes 18

→ Moments de rencontre 19

4 — Contacts, direction, Collaborateur·trices **20**

5 — Organigramme eikon **22**

6 — Déroulement de la formation PREPA et IMD **24**

→ Les stages 28

→ eikonwork 30

→ eikonlab 31

→ Cours de maturité professionnelle 33

7 — Fonctionnement interne **34**

→ Nouveau règlement de formation IMD Règlement interne 35

→ Règles en cas de retard, d'absence et de maladie 36

→ Amendes 38

→ Journées sportives Matériel informatique 39

→ Loisirs informatiques / Nourriture et boissons / Tenue vestimentaire 40

→ Salles et ateliers / Déchêts / gaspillage Ascenseur / Absence ou retard d'un·e enseignant·e 41

→ Parking / Fumée / Substances illicites Premiers secours 42

→ Manquements au règlement de l'école 43

→ Centre multimédia - Prêt de matériel 44

→ Photocopieuses à libre accès / Studios vidéo et photo / Support informatique 46

→ Fitness / Bibliothèque eikon 47

→ Bibliothèque des arts et métiers 48

→ Charte de la cafétéria 49

8 — Conseil des élèves **50**

9 — Abréviations **52**

10 —Adresses utiles **54**

1 L'école

eikon

eikon est une école professionnelle en arts appliqués pionnière de la formation d'Interactive Media Designer CFC (IMD).

Forte de sa formation CFC, eikon accueille également une année préparatoire (PREPA) très prisée et une formation de maturité professionnelle post-CFC, orientation arts visuels et arts appliqués.

Les cours allient théorie et pratique pour préparer nos élèves aux défis d'un monde professionnel en constante évolution.

Formations proposées

- → Année préparatoire en arts appliqués (PREPA).
- → Interactive Media Designer CFC (IMD) avec ou sans maturité professionnelle (MP1), orientation arts visuels et arts appliqués.
- → Maturité professionnelle post-CFC (MP2), orientation arts visuels et arts appliqués (1 année à plein temps).





1

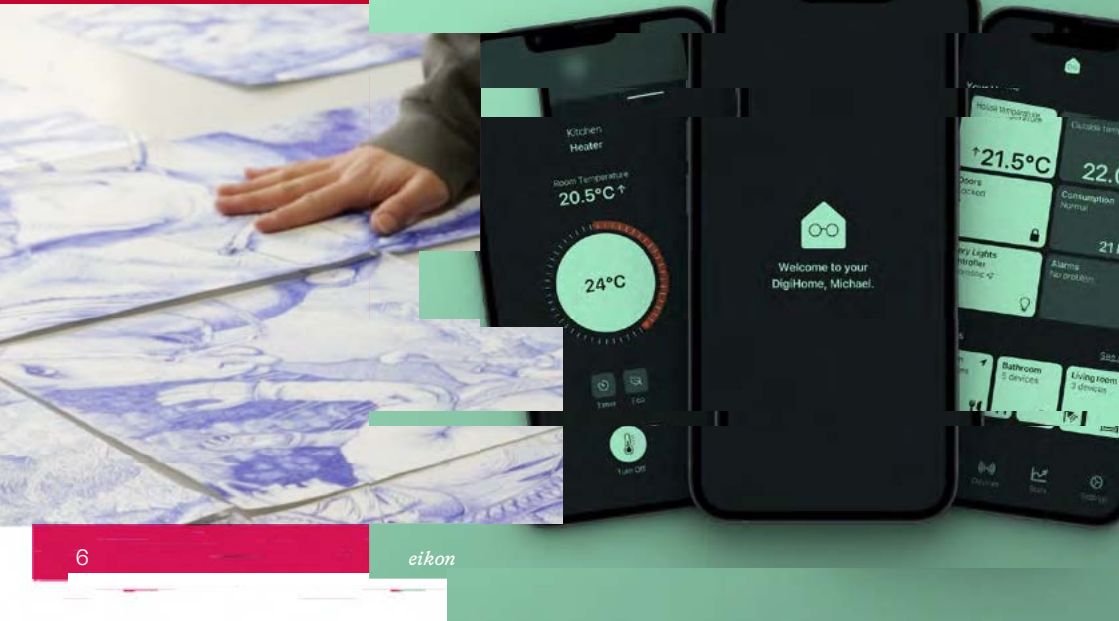
Visions

Positionner notre école comme un lieu d'innovation créative et un centre de référence supra-cantonal pour la communication visuelle numérique.

Être précurseurs dans le bien-être des personnes en formation et des collaborateur·trices.

Renforcer nos réseaux de partenariats ainsi que nos liens avec les entreprises et les institutions.

Développer notre offre de formations en adéquation avec les besoins de l'économie privée et publique.





Missions

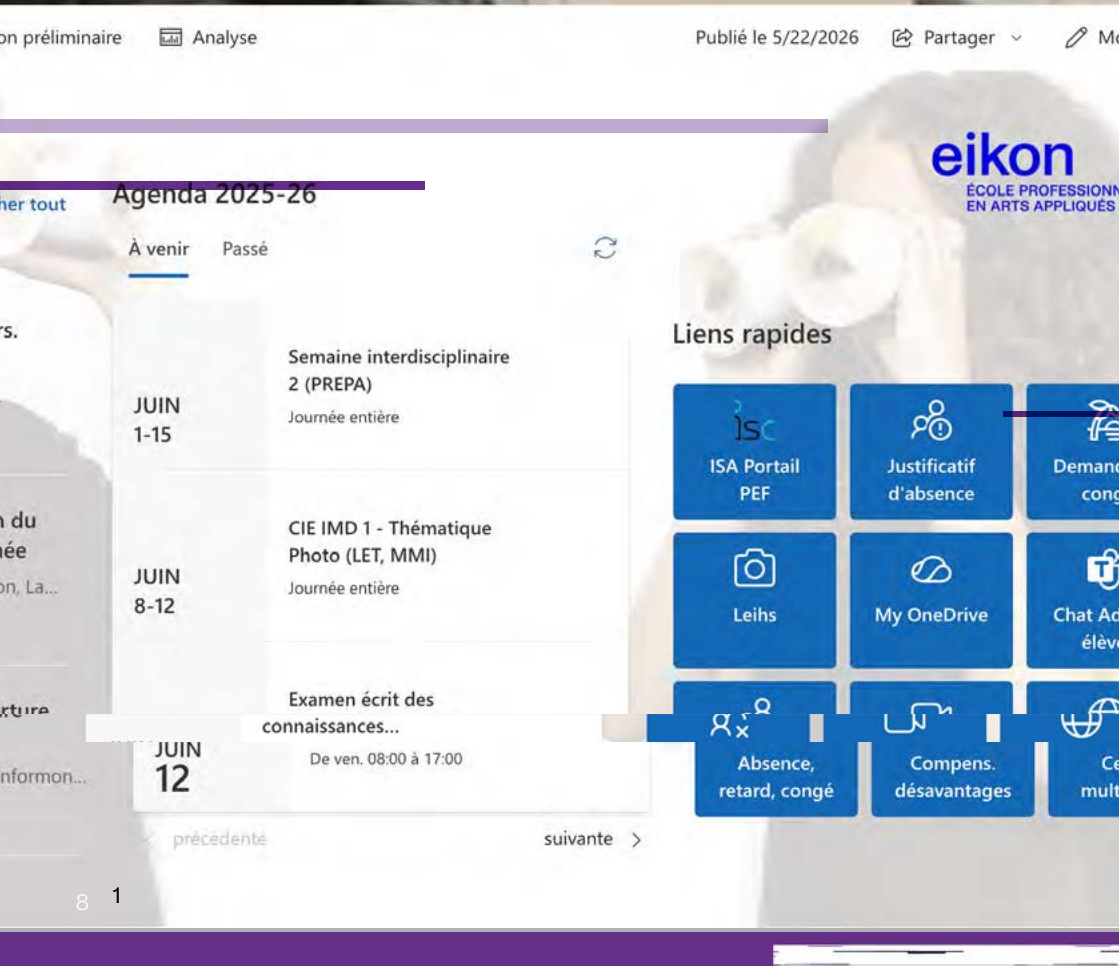
- → Former des professionnel·les compétent·es, créatif·ves et responsables.
- → Encourager et accompagner les personnes en formation dans leurs apprentissages.
- → Favoriser l'épanouissement.
- → Promouvoir l'égalité des chances.

Valeurs

1. ***Créativité*** : Nous encourageons chacun·e à innover, oser, échanger, faire preuve de curiosité.
2. ***Respect*** : Nous sommes à l'écoute, bienveillant·es et respectueux·euses les un·es envers les autres.
3. ***Passion*** : Nous transmettons l'enthousiasme pour nos métiers et la recherche d'excellence.
4. ***Engagement*** : Nous forgeons une image positive de notre école par notre implication quotidienne.
5. ***Collaboration*** : Nous privilégions la collégialité et la participation dans notre fonctionnement.
6. ***Qualité*** : Nous inscrivons nos pratiques dans une dynamique constante d'amélioration.
7. ***Durabilité*** : Nous intégrons les enjeux du développement durable dans toutes nos actions.



Contacts, horaires et informations générales



Coordonnées de l'école

eikon

→ École professionnelle en arts appliqués
Route Wilhelm Kaiser 13
1700 Fribourg

Secrétariat

→ 026 305 46 86
eikon@edufr.ch
www.eikon.ch

Centre multimédia

→ 026 305 46 81
eikon_cm@edufr.ch

Médiation

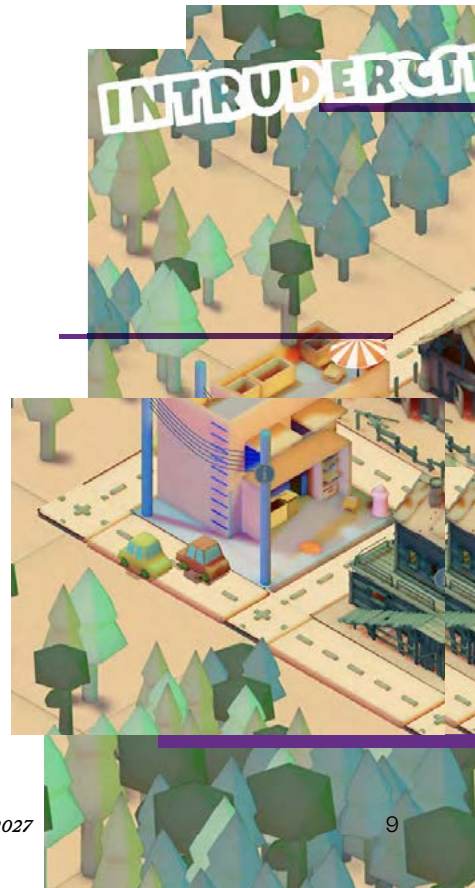
→ 026 305 46 83
sarah.seydoux@edufr.ch
julien.pasquier@edufr.ch

Support informatique

→ eikon_it@edufr.ch

Intranet des personnes en formation (PEF)





2

Secrétariat

Le secrétariat est à votre écoute du lundi au vendredi,

→ **de 08h00 à 11h30 et de 13h15 à 16h30.**

Durant les vacances scolaires d'été, le secrétariat est **fermé les deux dernières semaines de juillet et la première semaine d'août.**

Durant les autres vacances scolaires de l'année, le secrétariat est fermé.

Hormis dans les cas graves, les appels téléphoniques et les messages personnels ne sont pas transmis aux élèves.

Horaires des cours PREPA et IMD

→ *Horaires : lundi à vendredi*
08h30 — 10h15 | 10h30 — 12h15
13h30 — 15h15 | 15h30 — 17h15

Horaires des cours de maturité intégrée (MP1) et post-CFC (MP2)

→ *Horaires : lundi à vendredi*
08h00 — 09h35 | 09h55 — 12h20
13h30 — 15h05 | 15h30 — 17h05

→ IMD 1re année : Jeudi

→ IMD 2e année : Vendredi

→ IMD 3e année : Lundi

Les cours peuvent exceptionnellement se terminer entre 15h05 et 15h15 la veille de certains jours fériés. L'école est accessible aux élèves du lundi au jeudi jusqu'à 20h00 ; une surveillance est organisée en soirée, excepté les veilles de jours fériés. Les vendredis, l'école ferme ses portes à 17h30.

Les horaires des cours sont consultables sur ISA (IS-Academia).



Cours de sport

Concernent uniquement les élèves en formation IMD.

- Pour les élèves de 1re et 2e année, les cours de sport ont lieu les mercredis.
- Pour les élèves de 3e année, les cours de sport ont lieu les vendredis, une semaine sur deux.
- Toute absence injustifiée entraîne une amende. La personne en formation qui se présente sans sa tenue de sport, ou avec des vêtements ou chaussures inadaptées ne participe pas au cours. Considérée comme absente sans justification, elle est amendable.


HORS
CONTRÔLE



Calendriers scolaires

Les calendriers scolaires sont disponibles online :

→ Service de la formation professionnelle : www.fr.ch/sfp

Voyage d'étude

Sous réserve

Concerne uniquement les élèves en 2e année de formation IMD.

Les dates seront communiquées ultérieurement.

Une participation financière entre CHF 300.– et CHF 400.– peut être demandée en fonction de la durée du voyage d'étude et de la destination.

Badge et casier

Un badge, permettant l'accès au bâtiment et l'utilisation des photocopieuses, est distribué aux élèves dès la 1re année.

Les élèves conservent ce badge jusqu'à la fin de leur formation.

Un casier peut être attribué pour une année scolaire, sur demande auprès du secrétariat. Le casier devra être restitué vide et propre à la fin de chaque année scolaire.

En cas de perte ou de non restitution d'un badge ou d'une clé de casier dans un délai imparti par l'école, un montant de CHF 50.-, (par badge et/ou clé) est facturé.

2

Médiation

Moment de parole, espace d'écoute, chaque élève peut solliciter une médiation pour aborder des questions personnelles (privées ou scolaires), des difficultés rencontrées dans sa formation, des problématiques en classe avec ses camarades ou enseignant·es, et tout autre aspect lié à son bien-être.

La médiation est strictement confidentielle. Pour nos élèves, cette prestation est gratuite.

Nous sommes à votre écoute pour tout souci ou problème de :

- → Solitude
- → Conflit
- → Stress
- → Baisse de motivation
- → Déprime
- → Violence
- → Sexualité
- → Alcool
- → Drogues
- → etc.

Médiateur·trices

→ 026 305 46 83

→ *Sarah Seydoux*
sarah.seydoux@edufr.ch

→ *Nadia Egger (remplaçante de Sarah Seydoux)*
d'octobre 2026 à février 2027
nadia.egger@edufr.ch / 026 305 26 24

→ *Julien Pasquier*
julien.pasquier@edufr.ch

ou également :

→ 143 La main tendue

→ 147 Ligne d'aide aux enfants et aux jeunes

Mesures compensatoires (MdC) et cours d'appui (GPAS)

Les élèves en difficulté d'apprentissage peuvent être mis·es au bénéfice de mesures compensatoires et/ou d'accompagnement.

Des informations plus détaillées sont communiquées en début d'année scolaire.

Responsable MdC

→ *Sarah Seydoux*
sarah.seydoux@edufr.ch

→ La demande de MdC doit être déposée de préférence avant le 30 novembre de la première année de formation, mais au plus tard le 31 janvier de l'année d'examen.

Responsable GPAS

→ *Alessandra Marchetto*
alessandra.marchetto@edufr.ch

2

Échéances financières

Le coût du matériel scolaire varie en fonction du degré et des besoins de l'enseignement. Plus d'informations peuvent être obtenues auprès du secrétariat.

Les prix (en CHF) et les échéances sont indiqués à titre indicatif, sous réserve d'éventuelles modifications.

	PREPA	IMD1	IMD2	IMD3
Septembre	**Taxes aux coûts et fournitures scolaires[1] 120.-**	**Taxes aux coûts et fournitures scolaires[1] 120.-**	**Taxes aux coûts et fournitures scolaires[1] 120.-**	**Taxes aux coûts et fournitures scolaires[1] 120.-**
Octobre			**1re tranche ordinateur entre 350.- et 650.-**	
Novembre	**Moyens d'enseignement[3] entre 500.- et 600.-**	**Moyens d'enseignement[3] entre 900.- et 1000.-**	**Moyens d'enseignement[3] selon besoins**	**Moyens d'enseignement[3] selon besoins**
Décembre				**3e tranche ordinateur entre 350.- et 650.-**
Janvier				
Février			**2e tranche ordinateur entre 350.- et 650.-**	
Mars Avril				
Mai			**Voyage d'étude[2] entre 300.- et 400.-**	
Juin Juillet Août				



IMD4	MATU MP2
Taxes aux coûts et fournitures scolaires[1] 120.-	Taxes aux coûts et fournitures scolaires[1] 120.-
	Moyens d'enseignement[3] entre 380.- et 450.-

[1] selon l'art. 2 al. 1 let. c de l'ordonnance sur les tarifs des taxes et des indemnités de la formation professionnelle (OTIFP)

[2] sous réserve

[3] selon l'article 15 al. 3 du règlement sur la formation professionnelle (RFP)

3

Agenda

Rentrée scolaire PREPA, IMD et maturité post-CFC (MP2)

La rentrée scolaire se déroule entre le jeudi 27 août et le vendredi 28 août 2026.

Les élèves sont convoqué·es individuellement durant l'été.

Lors de la rentrée scolaire, les élèves sont accueilli·es par la direction et leur maître de classe ou leur enseignant·e.

Le but de cette semaine est, d'une part, de prendre connaissance de l'école et d'installer le matériel (hardware et software) et, d'autre part, de prendre leur badge et leur clé de casier.

Pour les élèves en PREPA, c'est aussi l'occasion de constituer leur caisse de matériel.

Le dernier jour de cours est agendé au mercredi 7 juillet 2027.

Journée portes ouvertes

→ *Samedi 14 novembre 2026, de 9h00 à 17h30*



Moments de rencontre pour les parents d'élèves

Pour les parents des élèves de 1re année, une soirée d'information générale est organisée.

Cette soirée a pour but de présenter :

- Le plan de formation.
- L'organisation de l'école, les responsables et les règles de promotion (y compris le temps d'essai).
- Les mesures compensatoires et les cours d'appui (accompagnement spécifique des élèves qui rencontrent des difficultés).

La date de cette soirée, qui a lieu en principe à la mi-septembre, est communiquée dans le courrier de convocation de la rentrée scolaire.

Pour les parents des élèves de PREPA et de 1re année, rencontres avec le·la maître de classe :

- Ces rencontres ont pour but de parler des résultats de mi-semestre et du temps d'essai ainsi que des objectifs pour améliorer la situation de l'élève.
- Le·la maître de classe contacte les parents en cas de nécessité de se rencontrer.

Contact
Direction
Collaborateur·trices

4





Directeur

→ *Felix Kaufmann*
felix.kaufmann@edufr.ch
026 305 46 80

Doyen

→ *Daniel Benda*
daniel.benda@edufr.ch
026 305 46 91

Administratrice

→ *Brigitte Roulin*
brigitte.roulin@edufr.ch
026 305 46 92

Collaboratrice

→ *Amélie Berset-Pasquier*
amelie.bersetpasquier@edufr.ch
026 305 46 82

Centre multimédia

→ *David Da Cruz*
david.dacruz@edufr.ch
026 305 46 81

Stagiaire Pré-HEG

→ *Edouard-Henri Lehner*
edouard-henri.lehner@edufr.ch
026 305 46 89

Organigramme eikon

5

Direction, stratégie, organisation, finances, communication, qualité.

Directeur
Felix Kaufmann

Administratrice
Brigitte Roulin

Administration, RH, comptabilité, infrastructure, SST.

Centre multimédia
David Da Cruz

IT
Florian Pittet (CI)
David Da Cruz (wifi)
Nicolas Buntschu (ISA)

Technicien campus
SiTel

Concierge
Benoît Jacquaz (SBat)

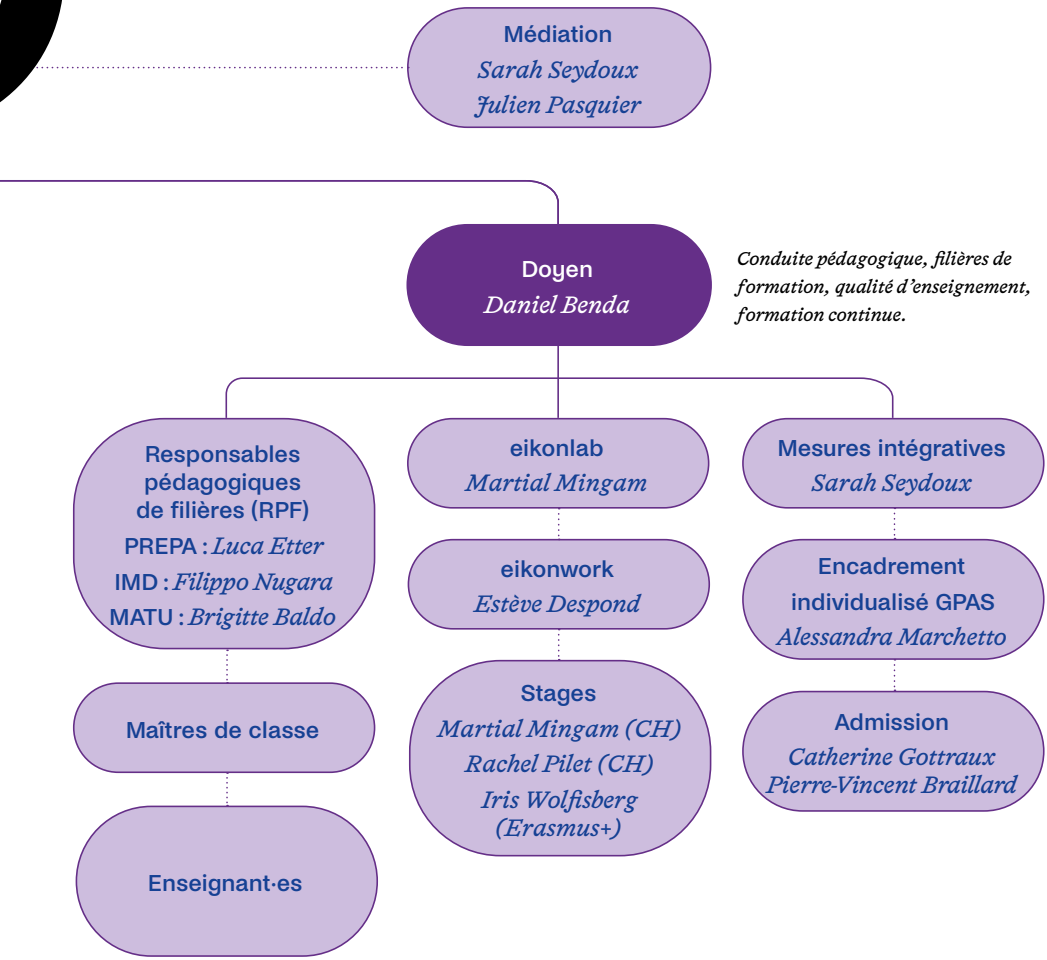
Architecte
Laure Szalai (SBat)

Secrétariat
Amélie Berset-Pasquier

Stagiaire
Edouard Lehner

Surveillant·es
Seyid Ortas
Jonas Sauzet

Ressources **Administration**


Médiation
Sarah Seydoux
Julien Pasquier
Doyen
Daniel Benda
Conduite pédagogique, filières de formation, qualité d'enseignement, formation continue.
Responsables pédagogiques de filières (RPF)
PREPA : Luca Etter
IMD : Filippo Nugara
MATU : Brigitte Baldo
Maîtres de classe
Enseignant·es
eikonlab
Martial Mingam
eikonwork
Estève Despond
Stages
Martial Mingam (CH)
Rachel Pilet (CH)
Iris Wolfisberg (Erasmus+)
Mesures intégratives
Sarah Seydoux
Encadrement individualisé GPAS
Alessandra Marchetto
Admission
Catherine Gottraux
Pierre-Vincent Braillard

Formations

6

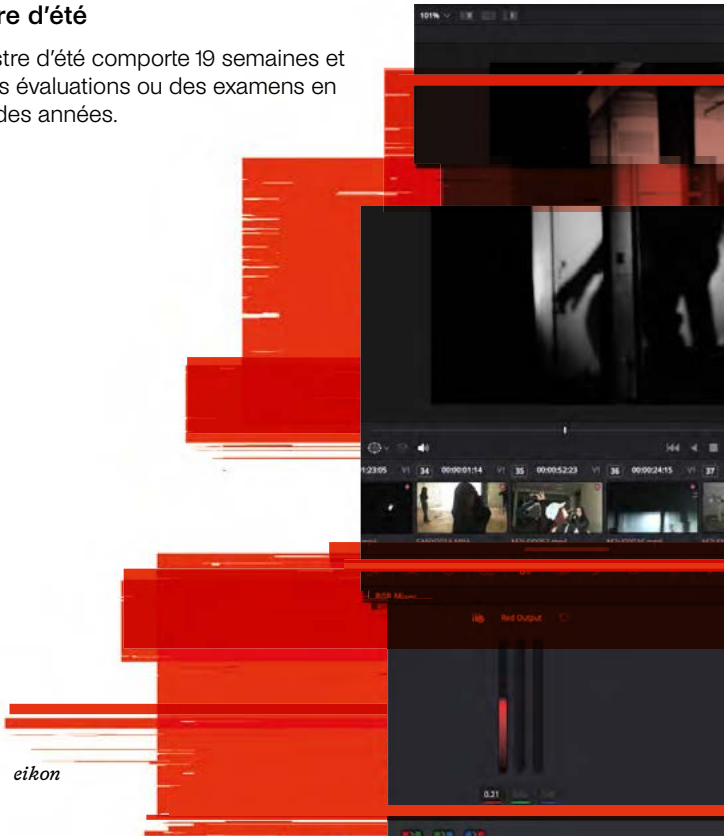
Déroulement de la formation PREPA et IMD

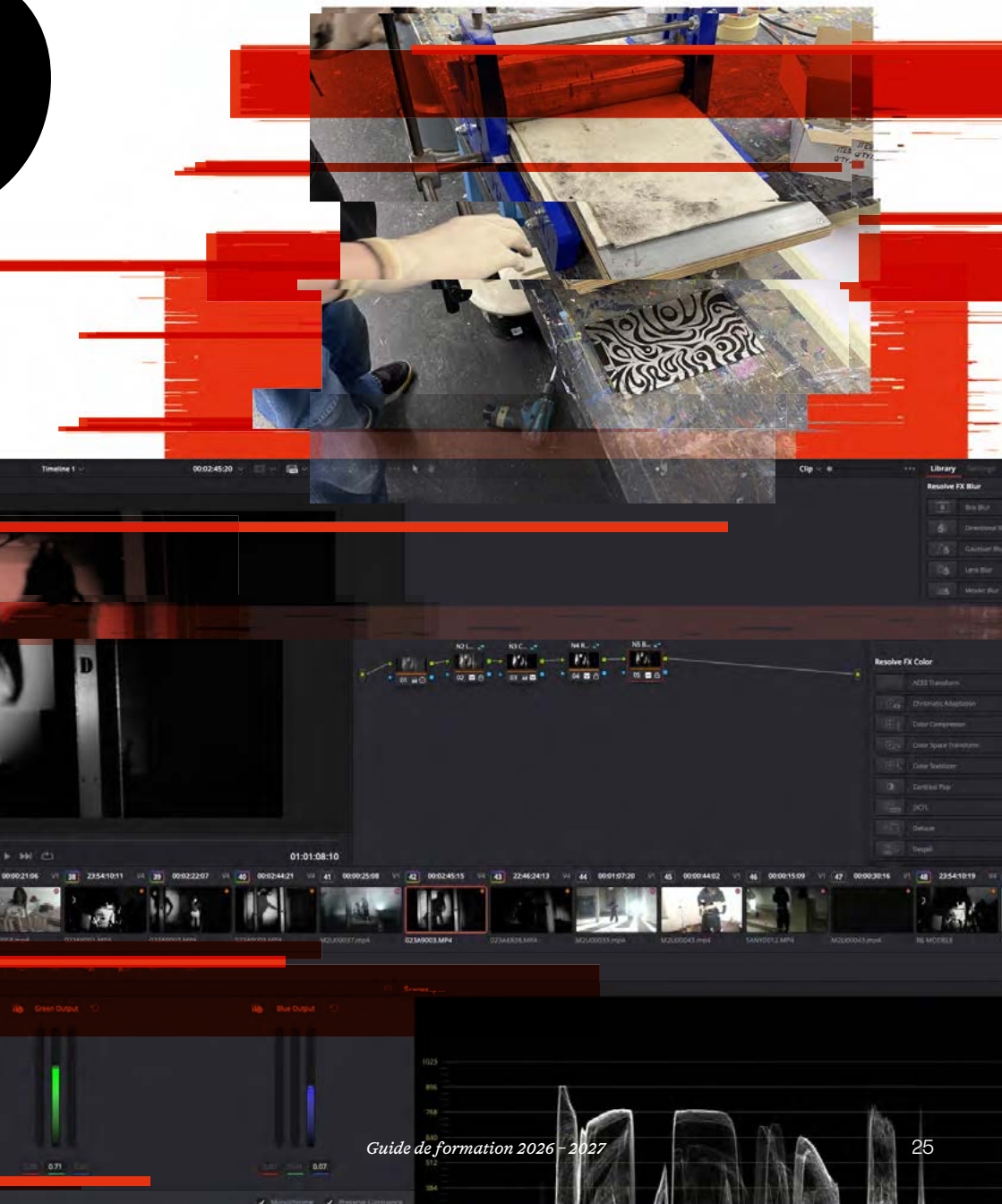
Semestre d'hiver

Le semestre d'hiver comporte 19 semaines. Pour les classes PREPA et 1re année IMD, une évaluation des situations est effectuée lors d'un collège d'enseignant·es pour déterminer un résultat de mi-semestre qui permet de statuer si le temps d'essai de 3 mois est validé, prolongé, ou si le contrat de formation ou d'apprentissage doit être résilié. Ce collège d'enseignant·es a lieu aux environs de la semaine 10. La classe PREPA est soumise à une évaluation de projet inter-branches (travail interdisciplinaire), à la fin du semestre d'hiver, autour des semaines 15 et 16.

Semestre d'été

Le semestre d'été comporte 19 semaines et intègre les évaluations ou des examens en fonction des années.




Timeline 1
Clip
Library
Resolve FX Blur
Resolve FX Color
01:01:08:10
Green Output
Blue Output

6

Les semaines indiquées sont estimatives

→ PREPA : le semestre se termine en règle générale à la 37e semaine.

→ 1re année IMD : le semestre se termine en règle générale à la 37e semaine.

→ 2e année IMD : le semestre se termine en règle générale à la 37e semaine.

Les classes de 2e année sont en voyage d'études dans le courant du 2e semestre (sous réserve de modification des dates de la manifestation envisagée).

→ 3e année de la voie 4 ans IMD : le semestre se termine en règle générale à la 29e semaine et comprend un grand projet de semestre à choix entre la vidéo, le UI design et la programmation frontend.

De la semaine 29 à la semaine 37, les personnes en formation sont en phase préprofessionnelle (stage externe ou interne) et ne suivent plus de cours professionnels ni d'atelier en école, à l'exception des cours eCG et, le cas échéant, des branches générales de la maturité, ainsi que des examens finaux avancés eCG et maturité.

→ 4e année IMD : jusqu'à la semaine 29, les personnes en formation sont en phase préprofessionnelle (stage externe ou interne) et ne suivent plus de cours professionnels ni d'atelier en école.



Les examens de fin de formation CFC (TPI, connaissances professionnelles) ont lieu de la semaine 30 à la semaine 35*, suite auxquelles les personnes en 4e année de formation sont libérées des cours. Elles restent cependant engagées jusqu'à la date de fin de leur contrat.

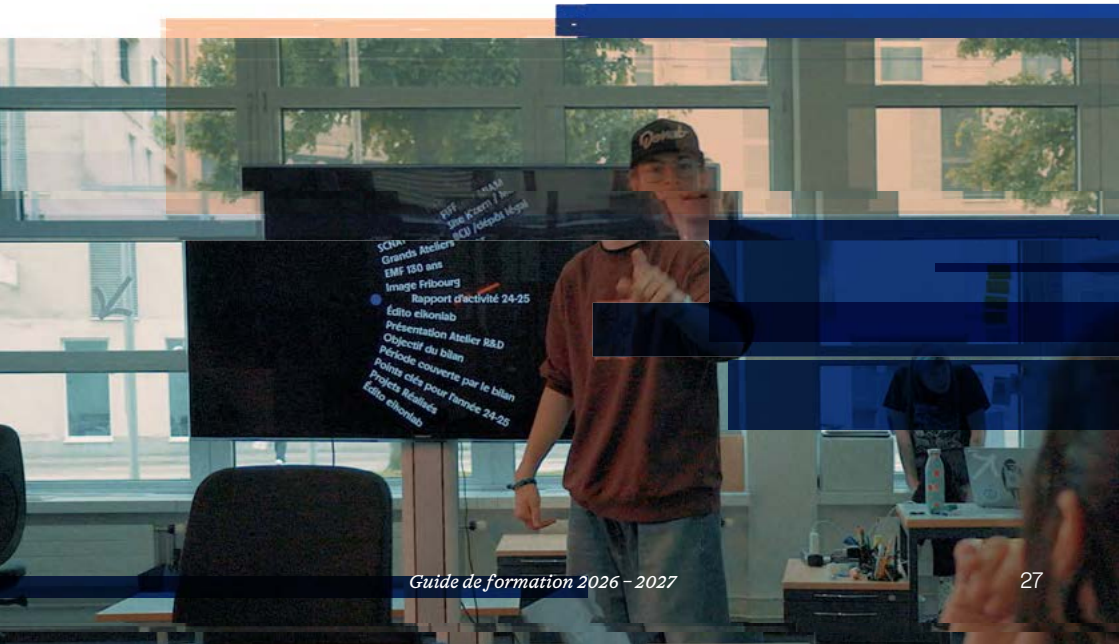
→ 3e année de la voie 3 ans IMD : jusqu'à la semaine 29, les personnes en formation sont en cours et atelier professionnel.

Les examens de fin de formation CFC (TPI, connaissances professionnelles) ont lieu de la semaine 30 à la semaine 35*, suite auxquelles les personnes en 3e année de formation voie 3 ans sont libérées des cours.

→ Des révisions (calendrier spécifique) sont organisées durant les semaines avant le début du CFC.

→ En cas de souhait de résiliation anticipée du contrat, une demande par écrit doit être adressée à l'école.

** étant donné que les dates d'examens finaux sont fixées en coordination avec l'OrTra, la période précise des examens est annoncée en février de chaque année.*





6

Les stages

La particularité de la formation d'Interactive Media Designer CFC telle qu'enseignée à eikon est d'inclure dans le cursus une 4e année exclusivement consacrée aux stages. Ceux-ci visent à offrir aux élèves une série d'expériences professionnelles concrètes, leur permettant de développer leurs compétences techniques et de travailler sur des projets réels, en équipe comme de manière autonome. Une séance d'information visant à présenter les stages est organisée début septembre.

L'année de stage se divise en trois sessions, depuis le semestre 6 de troisième année jusqu'aux révisions avant le CFC, en avril de la quatrième année de formation. Une session est réalisée à l'interne, au sein de eikonlab (atelier de recherche et développement interactif), tandis que les deux autres se déroulent en entreprises externes et offrent la possibilité de se spécialiser dans l'un ou plusieurs des domaines enseignés à l'école : le web, la vidéo, le design graphique, etc. Les structures d'accueil recommandées sont des entreprises actives dans le design interactif, disposant d'au moins deux professionnel·les qualifié·es dans le domaine concerné, afin de garantir un encadrement adapté aux apprentissages de l'élève.

Supervisé·es par les responsables des stages de eikon, les élèves entreprennent eux-mêmes leurs recherches d'entreprises. Durant toute la durée du stage, ils·elles restent sous contrat avec l'école: une convention tripartite est établie pour formaliser le partenariat entre l'école, l'élève et l'entreprise d'accueil.

Chaque période de stage se conclut par un bilan noté, généralement réalisé sur le lieu de travail, réunissant l'élève, le·la responsable en entreprise et les encadrant·es de eikon, afin d'évaluer l'expérience et les compétences acquises.

Stages en Europe, Erasmus+

eikon encourage fortement la mobilité internationale. Les élèves ont la possibilité d'effectuer un stage en Europe, dans le cadre du programme Erasmus+, avec le soutien de Movetia.

Ce stage, possible uniquement sur les sessions d'août à décembre ou de janvier à avril, fait l'objet d'une sélection basée sur la motivation, le parcours scolaire, les compétences professionnelles et linguistiques.

Les élèves constituent un dossier de candidature et participent à un entretien individuel. En raison d'un nombre limité de bourses, un engagement sérieux est attendu tout au long du processus. Les élèves recherchent activement leur stage, avec l'appui d'eikon (réseaux d'agences partenaires, accompagnement administratif).

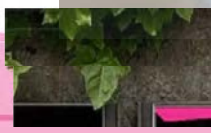
La bourse accordée contribue aux frais de séjour selon la destination et la durée (jusqu'à 17 semaines). Une fois sélectionné·es, les élèves doivent démontrer autonomie, rigueur et capacité d'adaptation pour mener à bien leur expérience à l'international.



Responsables des stages en Suisse

→ *Martial Mingam*

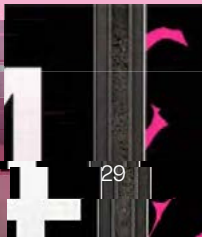
→ *Rachel Pilet*
eikon_stage@edufr.ch



Responsable des stages en Europe, Erasmus+

→ *Iris Wolfisberg*
iris.wolfisberg@edufr.ch





6

eikonwork

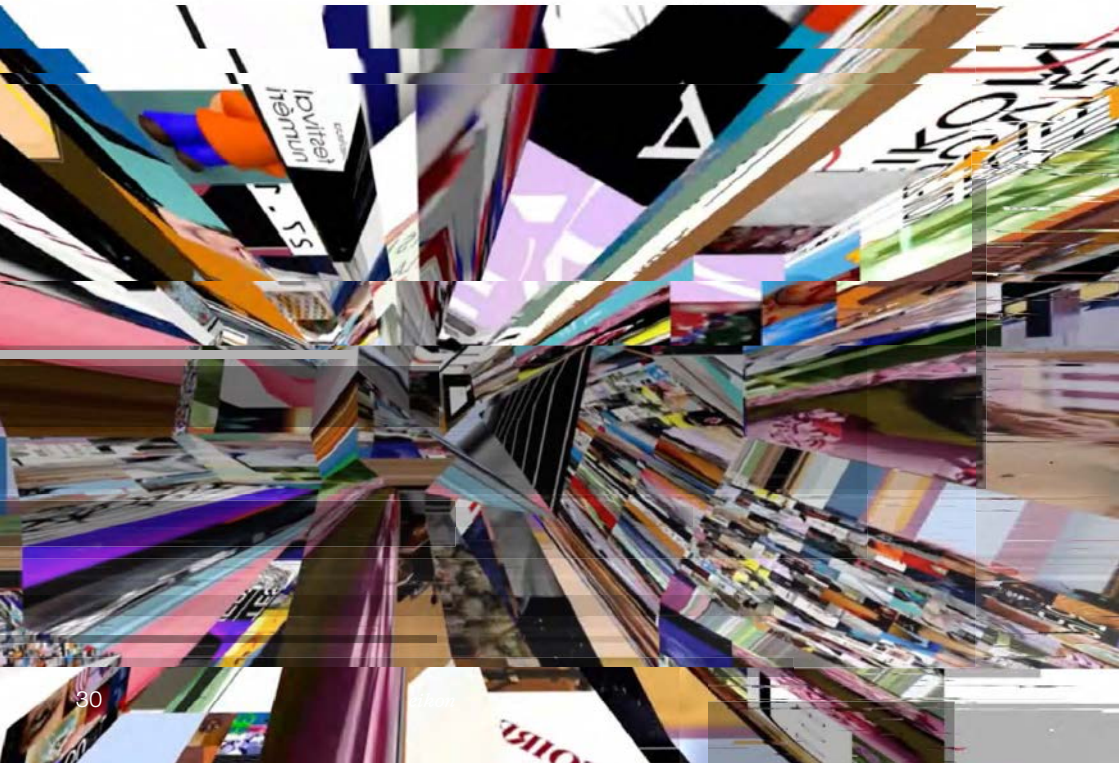
eikonwork est une structure de stage interne pour les V3 (formation sur 3 ans) et la voie eCG.

Dédié à la communication interne et externe de l'école, eikonwork a pour but de plonger les élèves dans un cadre professionnel et réaliste.

À eikonwork, les élèves, encadré·es par des professionnel·les de la communication, peuvent mettre en pratique les méthodes et les techniques assimilées, sous les formes les plus variés, pour visuellement faire rayonner notre école.

Responsable

→ *Estève Despond*



eikonlab

eikon dispose en son sein d'une structure de professionnalisation appelée eikonlab. Elle fonctionne comme un atelier « Recherche et Développement interactif » mené par des professionnel·les. Les élèves intègrent cet espace pendant trois mois dans leur dernière année (uniquement dans le cas d'une formation en 4 ans) afin de mettre en pratique les connaissances acquises durant leurs années de formation. Faisant partie du cursus obligatoire de l'école, ces trois mois représentent une des trois sessions de stage effectuées en 4e année.

Installé au rez-de-chaussée de la Route des Arsenaux 41, eikonlab fonctionne comme une organisation collaborative. C'est un open space accueillant et chaleureux où les enseignant·es, les élèves et les collaborateur·trices peuvent échanger sur leurs domaines d'expertise et mettre de nouvelles initiatives en mouvement.

Dans le cadre de cette structure de stage interne, eikonlab est le partenaire de nombreuses entreprises et institutions, telles que le Festival Images, l'Université de Fribourg, la Haute école d'ingénierie et d'architecture de Fribourg, le Swiss Game Center et La Télé.

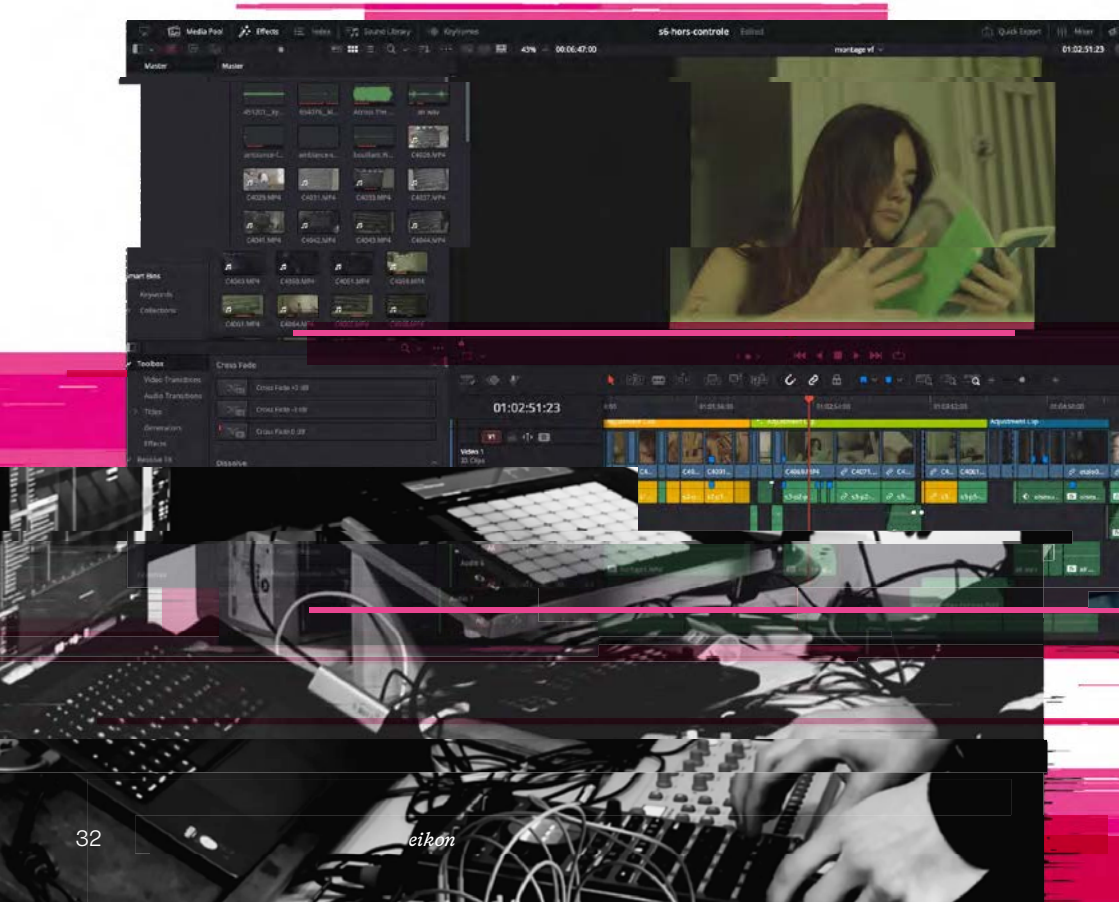
eikon reconnaît également son rôle dans le dynamisme culturel régional. Elle avance côte à côte avec des entités culturelles de Fribourg telles que Fri Art, les Services de la Culture de la Ville et du Canton, le FIFF, etc.



Responsable

→ *Martial Mingam*

6


Media Pool
Effects
Sound Library
ss-hors-controle
montage vf
01:02:51:23
Toolbox
Cross Fade
01:02:51:23

Cours de maturité professionnelle Orientation arts visuels et arts appliqués

Les cours de maturité intégrée (MP1) ont lieu chaque semaine sur 1 jour et demi. Les cours de maturité post-CFC (MP2) ont lieu sur 5 jours durant une année. Les élèves travaillent en classe et ont des devoirs à faire. La condition pour un bon travail est le plaisir d'apprendre et la volonté d'acquérir une large culture générale.

Les examens de maturité sont organisés par l'école. En fin de formation, les élèves réalisent leur TIP (travail interdisciplinaire orienté projet).

Responsable de filière

→ *Brigitte Baldo*



7

Fonctionnement interne





Nouveau réglement de formation IMD

Le règlement de formation du 25 juin 2024 est applicable aux élèves IMD qui ont débuté leur formation à la rentrée scolaire 2024-2025 ou plus tard. Il fixe notamment la procédure d'admission, le plan de formation, les principes d'évaluation ainsi que les conditions de promotion et de redoublement.

Les élèves qui ont débuté leur formation IMD avant la rentrée scolaire 2024-2025, la terminent selon l'ancien plan de formation.

Le réglement de formation IMD peut être consulté sur la page intranet PEF ou sur Teams dans le groupe « EIKON-GT-Admin eleves ».

Règlement interne

Conformément au règlement interne du 6 juin 2023, les règles suivantes sont applicables pour tous les cours dispensés par eikon, y compris ceux de la maturité professionnelle et de l'enseignement facultatif, ainsi que pour tous les événements organisés par l'école, tels que journées culturelles, sportives, conférences, etc.

Le règlement interne de eikon peut être consulté sur la page intranet PEF ou sur Teams dans le groupe « EIKON-GT-Admin eleves ».



7

Règles en cas de retard, d'absence et de maladie

Retard et absence

L'élève annonce son retard ou son absence avant le début d'un cours via son compte sur le portail ISA.

En cas de besoin, le secrétariat peut-être contacté :

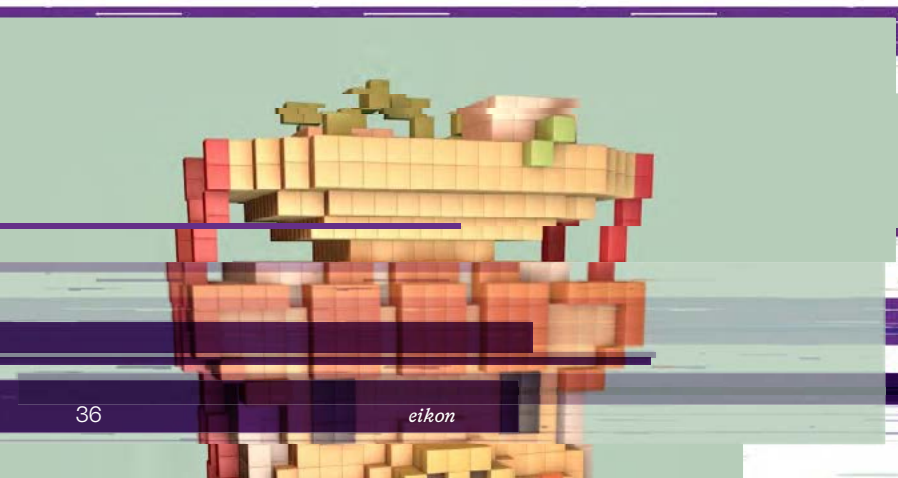
- → par téléphone au 026 305 46 86
- → par mail à eikon@edufr.ch

Le fait que l'élève ne soit pas présent·e au début d'un cours avec plus de 15 minutes de retard est considéré comme une absence.

L'élève s'annonce directement à son arrivée à son enseignant·e et celui·celle-ci peut décider d'excuser ou non le retard directement dans le système.

Pour une absence (inclus un retard de plus de 15 minutes), l'élève doit fournir à son·sa maître de classe une lettre de justification dans les 8 jours, signée par le·la représentant·e légal·e si mineur·e. Le·la maître de classe statue.

Un retard ou une absence non excusé entraîne une amende.



Maladie

L'élève annonce son absence maladie chaque matin avant le début des cours via son compte sur le portail ISA.

En cas de besoin, le secrétariat peut-être contacté :

- → par téléphone au 026 305 46 86
- → par mail à eikon@edufr.ch

En cas de maladie prolongée, un certificat médical est exigé à partir du 4e jour consécutif d'absence (week-end et jours fériés non compris).

En cas de certificat médical, l'élève n'a pas l'autorisation de venir à l'école, ceci même si son état s'est amélioré. Auquel cas un nouveau certificat médical, attestant sa capacité à réintégrer les cours, doit être demandé.

Si le certificat médical n'est pas remis dans les 8 jours, le principe de l'amende s'applique.

Si l'élève ou le·la représentant·e légal·e n'a pas informé le secrétariat de son·ses absences maladie, le principe de l'amende s'applique.

Demandes de congé

Les demandes de congés sont à adresser **10 jours à l'avance** (selon les cas et sauf exception). Se référer au règlement interne de l'école.

7

En cas d'absences répétées, aussi de courte durée, un taux d'absence supérieur à 15 % peut entraîner un refus de validation de l'année scolaire, indépendamment des motifs (cf. l'art. 22 du règlement interne).

Préalablement, sur demande du·de la maître de classe ou de la direction, l'élève est convoqué·e pour un entretien. Il s'ensuit un avertissement écrit, assorti, selon la nécessité, d'une convention à signer.

Pour une meilleure communication entre les parties prenantes, l'école peut également convoquer le·la représentant·e légal·e de l'élève en question, même si majeur·e. Si la convention ou l'avertissement ne sont pas respectés, une procédure de résiliation de contrat peut être entreprise.

Amendes

- → La première période d'absence (leçon) injustifiée est facturée CHF 20.—.
- → Les périodes d'absence injustifiées suivantes sont facturées CHF 10.—.
- → L'amende maximale s'élève à CHF 100.— par jour.

Notes et absence lors d'un rendu ou d'une évaluation

Principes :

- → 3 évaluations au minimum sont effectuées par branche et par semestre.
- → Les évaluations manquées pour cause d'absence doivent être rattrapées dès le retour de l'élève. Il est possible d'organiser des rattrapages lors des surveillances du soir (LU-JE).

→ L'absence sans certificat médical lors d'une évaluation de rattrapage est sanctionnée par la note 1. Les cas de force majeure sont appréciés par la direction.

Journées sportives

Les journées sportives sont obligatoires pour tous·tes les élèves (exceptés PREPA et MP2), sous réserve d'une dispense médicalement attestée. Une participation active est attendue.

En cas d'absence aux journées sportives, un certificat médical est exigé. Les dates et les horaires des journées sportives seront communiqués ultérieurement.

Règles de vie

Matériel informatique

Le matériel à disposition des élèves (ordinateur, beamer, imprimante, etc.) ne doit servir qu'à des activités scolaires. Le matériel est sous la responsabilité de l'élève qui s'engage à l'utiliser avec soin. Les éventuelles casses, pertes, etc. doivent être signalées.

Des activités nécessitant un ordinateur en dehors du cadre fixé par les cours (jeux, etc.) peuvent perturber le travail des autres. Le travail est prioritaire.

Lors des pauses et des cours qui ne nécessitent pas l'informatique, l'ordinateur doit être mis en veille.

L'énergie doit être économisée.

7

Loisirs informatiques

Les jeux vidéo sont strictement interdits, ce durant les cours, les pauses et les heures de travail du soir (surveillance).

Les jeux vidéo nuisent à la concentration, inversant les effets bénéfiques d'une pause. En outre, ils provoquent une importante fatigue oculaire voire une fatigue générale.

Les jeux en réseau, le visionnement de vidéos en réseau et l'écoute de musique en réseau sont strictement interdits, ce durant les cours, les pauses et les heures de travail du soir (surveillance). L'usage de Facebook, Instagram, SnapChat, TikTok ou autres réseaux sociaux est interdit durant les cours, y compris durant les travaux d'atelier et de pratique professionnelle. Seul un usage formatif autorisé par l'enseignant·e responsable est toléré.

Le bon accès pour chacun au réseau est dépendant d'une bande passante commune qui n'est pas extensible.

Les smartphones sont tolérés dans le cadre d'un usage strictement professionnel (cours photo, vidéo, etc.). Tout autre usage peut être sanctionné par l'enseignant·e en charge et la direction.

Le smartphone doit être utilisé au sein de l'école comme un outil de travail et non une distraction. L'enseignant·e peut demander que les smartphones soient déposés au début du cours

Nourriture et boissons

Il est interdit de manger en classe pendant les pauses. Les boissons sont tolérées dans l'espace de classe. Les personnes externes ne peuvent en aucun cas manger dans l'école.

Une cafétéria est à la disposition des élèves. Elle est équipée de fours à micro-ondes, de tables et de chaises. La cafétéria de l'EMF peut également accueillir les élèves de eikon.

Tenue vestimentaire

Une tenue adaptée au monde professionnel est exigée durant les cours. Les inscriptions discriminatoires ou à connotation sexuelle n'ont pas leur place dans notre école.

Le port de couvre-chefs (ex. casquette, bonnet, chapeau) n'est pas recommandé en classe. L'enseignant·e peut vous demander de le retirer. La direction peut édicter des directives relatives au code vestimentaire.

Salles et ateliers

Les classes et ateliers doivent être rangés au début et à la fin de chaque cours (tables débarrassées, déchets mis à la poubelle, etc.). Le matériel commun est à respecter (lavabos nettoyés, matériel rangé, etc.).

L'hygiène est une garantie de santé humaine et de respect des travaux de nettoyage. En outre, une personne de ménage peut parfois confondre un travail artistique et un déchet.

Tout matériel endommagé doit être immédiatement signalé au secrétariat. Un contrôle doit être effectué une fois par semaine.

Le matériel défectueux est réparé pour l'usage de toutes et tous. Du matériel endommagé ou perdu, qu'il soit collectif ou personnel, nuit à la capacité de production et de création.

Déchets/gaspillage

Le tri des déchets est un geste durable. Des poubelles sont installées à cet effet dans les couloirs. Chacun·e est responsable de séparer papier, pet, métal, alu, piles.

Le tri facilite l'évacuation et le recyclage des déchets.

Chacun·e veillera aussi à limiter la consommation de papier (impression ou photocopie) au strict nécessaire.

L'économie de papier baisse les coûts d'écolage et réduit l'impact négatif sur la nature.

Ascenseur

L'ascenseur est interdit aux élèves. Ils·elles empruntent les escaliers. En cas de handicap (béquilles, fauteuil roulant, etc.), il est possible d'obtenir un accès auprès de l'administration.

Cela évite les bouchons. L'usage de l'ascenseur doit rester une priorité pour le déplacement du matériel technique.

Absence ou retard d'un·e enseignant·e

Lorsqu'un enseignant ou une enseignante ne se présente pas à l'heure prévue pour donner son cours, les élèves contactent l'administration de eikon pour obtenir des instructions.

Les enseignant·es peuvent rencontrer des imprévus et être retardé·es. En principe, lors d'une absence, ils·elles sont remplacé·es ou du travail est donné aux élèves par le biais de l'administration ou des autres enseignant·es.

7

Parking

Hormis les places publiques (cases blanches) du plateau de Pérolles, il n'y a aucune place de parc disponible autour du bâtiment. Les contrevenant·es sont dénoncé·es à la police.

Les places attachées au bâtiment (cases jaunes) sont réservées aux visiteur·euses et au personnel de l'école.

Les transports publics doivent être privilégiés.

Fumée

Il est interdit de fumer dans tous les locaux du bâtiment et en dehors des pauses prévues. Le seul coin fumeurs équipé de cendriers se trouve dans la cour extérieure.

Les risques d'incendie et les dispositifs légaux sur la fumée dans les établissements publics justifient l'interdiction.

Substances illicites

La consommation d'alcool et de cannabis (légal y compris) et de substances illicites est strictement interdite dans l'enceinte de l'école. L'institution scolaire se réserve le droit de dénoncer toute personne en infraction.

Des contrôles de police peuvent être effectués dans l'établissement scolaire.

Premiers secours

Une pharmacie d'urgence se trouve au secrétariat. Toutefois, aucun médicament ne sera distribué. Pour les cas graves, l'enseignant·e et/ou les camarades appellent directement les services d'urgence. Un défibrillateur se trouve au rez-de-chaussée et les cartables d'urgences sont disponibles dans chaque salle de classe. Le personnel de l'école n'a pas l'autorisation de véhiculer un·e élève à son domicile ou à l'hôpital. L'école a du personnel formé régulièrement en intervention de premier secours.

Il s'agit surtout de pouvoir soulager les petites blessures et douleurs sur place.

Manquements au règlement de l'école

Tout manquement aux règles internes de l'école fait encourir à l'élève le risque de mesures éducatives ou de sanctions disciplinaires.

1er niveau : l'enseignant·e convoque l'élève pour un entretien, rédige un procès-verbal et en informe le·la MCL. Un avertissement oral peut être prononcé par l'enseignant·e.

2e niveau : le·la MCL convoque l'élève avec l'enseignant·e concerné·e pour un entretien, rédige un procès-verbal et en informe la direction. Un avertissement écrit peut être prononcé par le·la MCL.

3e niveau : l'élève et le·la représentant·e légal·e si mineur·e sont convoqué·es pour un entretien avec le·la MCL, la direction et éventuellement l'enseignant·e concerné·e.

Suite à cet entretien, un avertissement formel et/ou une suspension des cours jusqu'à trois semaines peuvent être prononcées. Le cas échéant, une convention entre l'élève et l'école fixant les conditions de la poursuite de la formation peut être passée et/ou un redoublement peut être décidé.

Dans des cas graves, la direction peut demander au Service de la formation professionnelle de prononcer une menace d'exclusion ou une exclusion de la formation.

7

Centre multimédia - Prêt de matériel

Bénéficiaires

L'emprunt de matériel est strictement réservé pour des motifs scolaires, que ce soit pendant ou hors des périodes de cours, phase de stage eikonlab inclus.

Demande de prêt

Le prêt de matériel nécessite une demande préalable. Celle-ci doit être validée par l'enseignant·e responsable qui accompagne l'élève dans ses choix techniques et artistiques. La demande se fait en ligne sur leihs.eikon.ch.

Plus d'informations en consultant l'url : cm.eikon.ch.

Durée de prêt

La durée standard de prêt est de trois jours ouvrables maximum. Les prêts liés à un projet peuvent atteindre sept jours maximum.

Retrait / Retour de matériel

L'enseignant·e responsable (encadrant·e) fixe, au moment de l'emprunt, la date de retour en fonction des disponibilités sur la plateforme Leihs. L'élève qui retire et retourne le matériel doit être la même personne.. Un contrat de prêt est établi au moment du retrait du matériel et signé par l'emprunteur·euse, qui accepte le règlement interne de l'école. Lors des retrait/ retour de matériel, y compris hors des périodes scolaires (FIFF, Start, etc.), la personne responsable du centre

Horaires

- → *Lundi*
 08h15 - 11h30 / 13h15 - 16h30
- → *Mardi*
 Fermé
- → *Mercredi*
 08h15 - 11h30 / 13h15 - 16h30
- → *Jeudi*
 08h15 - 11h30
- → *Vendredi*
 08h15 - 11h30 / 13h15 - 16h30

La responsabilité de l'enseignant·e est engagée si le prêt engagé ne correspond finalement pas au motif précisé.

Pénalités de retard : en cas de restitution tardive ou partielle du matériel emprunté, eikon facture les frais de pénalité de retard suivants

- → *CHF 25. — jusqu'à 24 heures.*
- → *CHF 50. — entre 24 et 48 heures.*
- → *CHF 75. — entre 48 et 72 heures.*
- → *CHF 100. — plus de 72 heures.*

multimédia doit être présente afin d'effectuer un contrôle du matériel. En cas de retard de rendu du matériel, l'élève peut être convoqué·e par la direction et, le cas échéant, sanctionné·e.

Responsabilités

L'élève qui emprunte du matériel est prié·e de contrôler son état et si tous les accessoires sont fournis au moment de son retrait et de son rendu. Si celui-ci n'est pas en état ou s'il manque un ou plusieurs accessoires, il·elle le signale immédiatement au/à la responsable du centre multimédia.

Le matériel prêté est sous la responsabilité pleine et entière de l'emprunteur·euse qui sera tenu·e responsable des dommages dus à sa négligence ou à la perte d'accessoire(s) via son assurance responsabilité civile. La responsabilité directe de l'élève est engagée en cas de vol. L'école ne prête pas de matériel pour des mandats ou motifs privés aux élèves, collaborateur·trices, ou proches.

À titre exceptionnel et pour des projets de type artistiques, expérimental ou pilote, un soutien sous forme de prêt de matériel peut être envisagé. Un dépôt de dossier est exigé et soumis à l'appréciation du/de la responsable du centre multimédia. La mention « Co-production avec eikon » devra apparaître dans le projet.

Centre multimédia *Leihs*

7

Photocopieuses à libre accès

Dans les couloirs des étages 1 à 3, des photocopieuses à libre accès sont à disposition des personnes en formation.

Chaque élève dispose d'un crédit par année, destiné à réaliser les impressions en lien avec sa formation. Au-delà, le crédit peut être rechargé auprès du secrétariat, aux frais de l'élève.

Studios vidéo et photo

Les réservations des studios vidéo et photo font l'objet d'une autorisation pendant les cours comme en dehors des cours. Les espaces doivent donc être réservés à l'adresse : cm.eikon.ch

Les studios doivent être remis dans l'état où ils ont été trouvés (rangement du mobilier).

Support informatique

Réinitialisation du mot de passe studentfr.ch

Les enseignant·es sont habilité·es à réinitialiser le mot de passe des adresses e-mail « @studentfr.ch » des élèves. En cas de perte de l'accès, l'élève se réfère au personnel IT de eikon en leur envoyant un e-mail comportant notamment le numéro de classe et les coordonnées de contact.

→ Contact : eikon_it@edufr.ch

Fitness

Une salle de fitness bien équipée est à disposition des élèves d'eikon au rez-de-chaussée de l'École des Métiers (EMF, Chemin du Musée 2 à Fribourg (vis-à-vis d'eikon). Durant les pauses de midi, une surveillance est organisée. Des cours de fitness gratuits, accessibles aux élèves de eikon, sont organisés par l'EMF (cf. horaires affichés sur place).

Bibliothèque à la HEIA-FR

La bibliothèque de eikon se trouve dans les locaux de la Haute école d'ingénierie et d'architecture de Fribourg (HEIA-FR). Toutes nos oeuvres et nos médias peuvent être consultés et prêtés, tout comme ceux d'autres hautes écoles ou universités.

→ Emplacement et contact
Bâtiment A, 3e étage
Bd. de Pérolles 80, 1700 Fribourg

→ Horaires de réception
Lundi à vendredi 09h00 - 17h00

→ 026 429 65 31
biblio-heia@hefr.ch

→ www.heia-fr.ch/fr/haute-ecole/organisation-et-services/bibliotheque/

7

Bibliothèque des arts et métiers

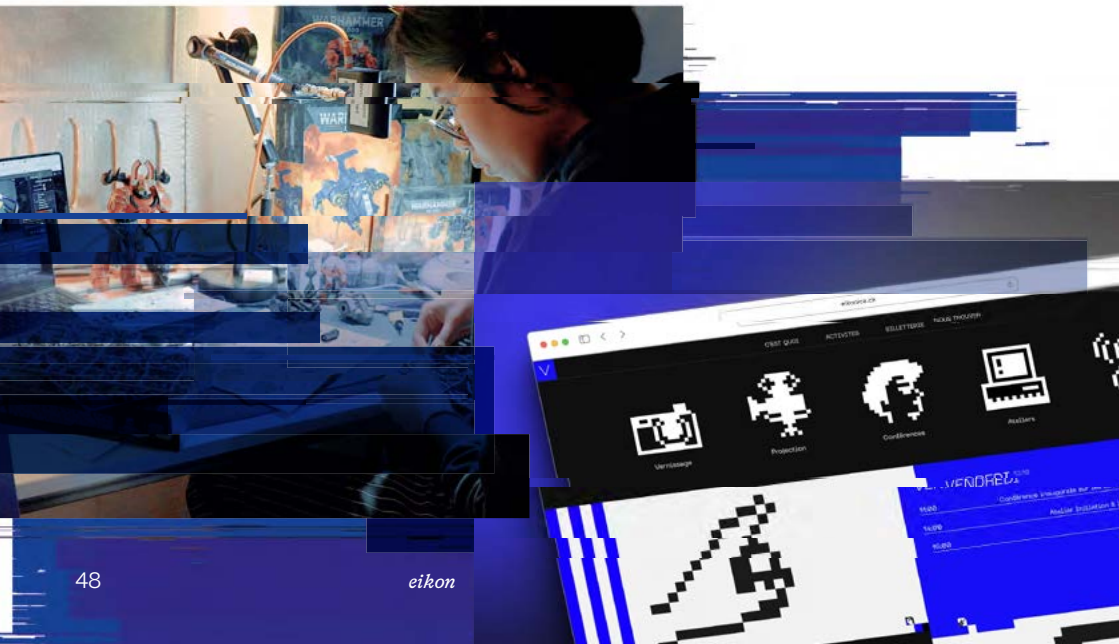
Bibliothèque scolaire et publique dans laquelle les élèves trouveront grand nombre d'ouvrages. Le prêt est gratuit pour toutes et tous. La durée de prêt est d'un mois (voir leurs conditions sur leur site). Réservations et prolongations possibles en ligne avec le compte lecteur·rice (par e-mail ou téléphone).

→ Emplacement et contact
Bâtiment E, salle E-115 au sous-sol
Derrière-les-Remparts 3, 1700 Fribourg

→ Horaires de réception
Lundi à vendredi 08h30 - 16h30
Fermé durant les vacances scolaires

→ 026 305 25 09
bam@edufr.ch

→ www.epaigibsbiblio.info/Net



Charte de la cafétéria

La direction met à disposition une cafétéria au 4e étage (salle 404) et au sous-sol pour les élèves et le personnel de l'école uniquement. Cet espace peut être également utilisé comme lieu de repos, de réunion ou d'étude, mais en aucun cas pour d'autres activités (travaux manuels, fêtes, etc.).

La direction de l'école s'engage à :

- → Mettre à disposition le matériel de nettoyage nécessaire (balais, brosses, produits de désinfection, chiffons) ;
- → Mettre à disposition des containers de tri des déchets et organiser le débarras ;
- → Faire chaque fin de journée le nettoyage usuel d'une cafétéria.

Les élèves sont responsables du local et s'engagent à :

- → Respecter le matériel, le mobilier, l'espace « micro-ondes » et l'évier ;
- → Rendre le local dans le même état qu'à leur arrivée (même mise en place, tables propres et désinfectées) ;
- → Éliminer les déchets et les entreposer dans les containers prévus à cet effet ;
- → Adopter un comportement adulte et responsable en accord avec les règles de l'école.

Tout comportement inapproprié sera sanctionné en accord avec les règles de l'école.



8

Conseil des élèves

Le Conseil des élèves

Par le biais du Conseil des élèves, les personnes en formation (PEF) peuvent débattre et faire des propositions visant à améliorer notamment l'organisation, l'équipement, l'aménagement et la vie de l'école.

Le Conseil des élèves est composé de :

- Un·e représentant·e des PEF de chaque année de formation (8).
- Un·e représentant·e des MP2 (1).
- Un·e représentant·e des V3 (1).

Le Conseil des élèves se réunit autant de fois que nécessaire, au minimum trois fois l'an.

Les délégué·es de classe sont désigné·es durant les trois premières semaines de l'année scolaire.



Le grand conseil

Le grand conseil a lieu au moins une fois par année scolaire et permet un échange institutionnalisé entre les élèves, la direction, les enseignant·es et le personnel administratif sur des questions de fonctionnement et d'organisation de l'école.

Le grand conseil est formé de :

- Un·e ou plusieurs représentant·es de la direction.
- Un·e ou plusieurs représentant·es du corps enseignant.
- Les membres du conseil des élèves.
- Un·e ou plusieurs représentant·es du personnel administratif.
- Le·la responsable du centre multimédia.
- Les responsables d'eikonwork et eikonlab.



9

Abréviations

→ CI	Correspondant informatique
→ CFC	Certificat fédéral de capacité
→ eCG	Enseignement de la culture générale
→ eikonlab	Structure de stages internes et de professionnalisation
→ eikonwork	Structure de stages interne pour les élèves V3
→ Erasmus+	Programme de mobilité (stages en Europe)
→ GPAS	Groupe de perfectionnement et d'accompagnement spécialisé
→ IMD	Interactive Media Designer
→ ISA	IS-Academia
→ IT	Technologie de l'information (Information Technologie)
→ MATU	Maturité professionnelle
→ MCL	Maître de classe
→ MP1/MP2	Maturité professionnelle intégrée / post-CFC
→ OTIFP	Ordonnance sur les tarifs des taxes et des indemnités de la formation professionnelle (RSF 420.16)
→ ORFO	Ordonnance fédérale sur la formation professionnelle initiale de designer en médias interactifs avec certificat de capacité (RS 412.101.222.0)
→ PAD	Procédure d'admission
→ PEF	Personne en formation
→ PREPA	Cours préparatoire

→ RFP	Règlement sur la formation professionnelle (420.11)
→ RH	Ressources humaines
→ SBat	Service des bâtiments de l'Etat
→ SITel	Service de l'informatique et des télécommunications
→ SST	Santé et sécurité au travail
→ TIB/TIP	Travail interdisciplinaire de la branche / orienté projet
→ TICE	Technologies d'information et de communication pour l'enseignement
→ V3/V4	Voie d'apprentissage de 3 ans, respectivement de 4 ans



10

Adresses utiles

Fribourg pour tous

→ Informations et orientations sociales
Rue du Criblet 13, Fribourg
0848 246 246
www.fribourgpourtous.ch

Conseils psychologiques

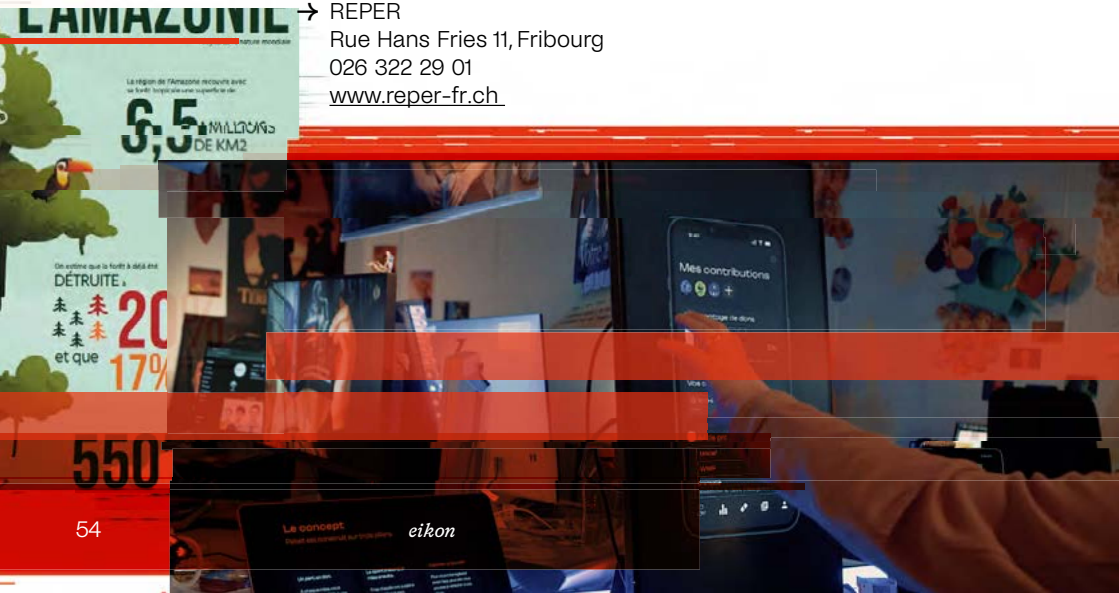
→ Réseau fribourgeois de santé mentale
026 308 08 08
Permanence du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00
www.rfsm.ch

Numéro d'urgence 143 de La Main Tendue

→ Disponible 24h sur 24, 7 jours sur 7 pour les personnes qui ont besoin d'un entretien, d'aide et de soutien

Alcool et toxicomanie

→ REPER
Rue Hans Fries 11, Fribourg
026 322 29 01
www.reper-fr.ch



Troubles alimentaires

→ Ceptade
Rue Hans-Geiler 1, Fribourg
www.ceptade.ch

Contraception, relations sexuelles, maladies sexuellement transmissibles

→ Centre fribourgeois de santé sexuelle CFSS
Rue de la Grand-Fontaine 50, Fribourg
026 305 29 55
www.fr.ch/dsas/cfss

Toxicodépendance

→ Fondation le Tremplin
Avenue de l'Europe 6, Fribourg
026 347 32 32
www.tremplin.ch/#empreinte

Identité sexuelle

→ SARIGAI
Rue du Tilleul 21, Fribourg
079 870 91 23
www.sarigai.ch

Difficultés familiales et relationnelles

→ Service de l'enfance et de la jeunesse
Bd de Pérolles 24, Fribourg
026 305 15 30
www.fr.ch/dsas/sej



10

Grossesse SOS Futures Mamans

→ Ch. Monséjour 2, Fribourg
026 424 63 83
www.sosfuturesmamans.org

Maltraitance, violence, agression, abus sexuels

→ Pour les femmes
Rue de Lausanne 91, Fribourg
026 322 22 02
www.sf-lavi.ch

Centre de consultation LAVI

→ Pour les enfants, hommes, victimes de la circulation et victimes de mesures de coercition
Rue de Lausanne 91, Fribourg
026 305 15 80

Prévention suicide

→ Association PréSuiFri
Rte St-Nicolas-de-Flüe 4A, Fribourg
026 308 08 08
www.fr-preventionsuicide.ch

Service de la formation professionelle (SFP)

→ Derrière-les-Remparts 1, Fribourg
026 305 25 00
www.fr.ch/sfp

Service des subsides de formation (SSF))

→ Rue Saint-Pierre Canisius 12, Fribourg
026 305 12 51
www.fr.ch/ssf

Service l'orientation professionnelle et de la formation des adultes (SOPFA)

→ Route des Arsenaux 41, Fribourg
026 305 41 86
www.fr.ch/sopfa

Plateforme jeunes (PJF)

→ Structure pour les jeunes sans solution de formation
Derrière-les-Remparts 5, Fribourg
026 305 28 66
www.fr.ch/deef/pfj

APARTIS

→ Fondation pour le logement des étudiants
Rue de l'Hôpital 4, Fribourg
026 300 73 13
www.apartis.swiss

Impressum

Publié par eikon
École professionnelle en arts appliqués
Berufsfachschule für Gestaltung
Vocational School of Applied Arts

→ Rte Wilhelm Kaiser 13 ,1700 Fribourg
026 305 46 86
eikon@edufr.ch
www.eikon.ch

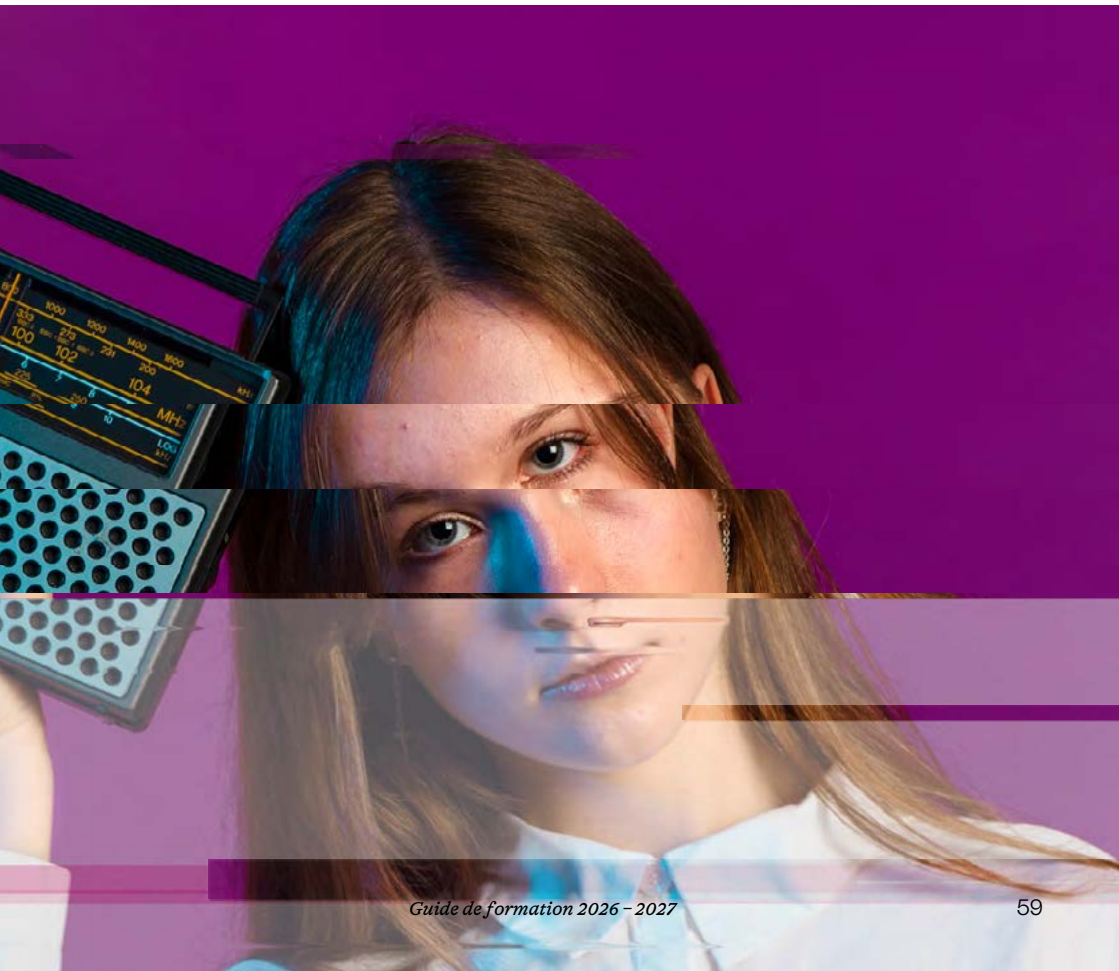
Rédaction des textes
Administration de eikon

Direction artistique
Estève Despond, Matyas Kiss

Graphisme et mise en page
Estève Despond

Édition 2026-27




100
102
104
MHz

eikon
ÉCOLE PROFESSIONNELLE
EN ARTS APPLIQUÉS

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Nous formons les créatif·ves de demain



Rte Wilhelm Kaiser 13
1700 Fribourg
www.eikon.ch

Tél. +41 26 305 46 86
Mail → eikon@edufr.ch

eikon.fribourg
eikonschool
eikon.fribourg
eikonlive